



Toulouse, le 26 juin 2014,

Compte rendu du CHSCT ENAC du 23 juin 2014

POINT 1 : approbation du procès-verbal du CHSCT du 17/03/2014.

Le PV est approuvé à l'unanimité.

POINT 2 : suites données au CHSCT du 17/03/2014.

Le conseiller hygiène sécurité fait une présentation du programme de prévention. 89 actions de prévention HSE sont en cours, 19 sont des actions permanentes (formations, suivis...).

Les OS avertissent l'administration sur la **dégradation des conditions de travail** due à la politique de restrictions imposée par l'Etat à l'école : effectifs, charges de travail, baisse de budgets...

100% des fiches de prévention des travaux à risques ont été rédigées. Le processus de suivi est en place.

POINT 3 : bilan des accidents du travail 2013.

Le nombre d'accidents en 2013 est en hausse. Accidents de trajet, gestes et posture, chutes, et plus inquiétant, l'apparition d'arrêts dus aux risques psychosociaux. Au-delà du recensement de ces accidents, le Président demande que des actions correctives et de prévention soient proposées et présentées en CHSCT.

POINT 4 : réglementation « habilitations électriques ».

La réglementation progressant, tout travail d'électricité (hors maintenance avions) sera soumise à une procédure stricte. Toute exécution, par un personnel formé et habilité, devra être précédée d'un ordre de travail écrit par un chargé d'exploitation électrique, formé mais non habilité (chef de centre, responsable logistique...). Pour FO, si la contrainte réglementaire doit être appliquée, se pose la question du cumul de fonctions et responsabilités pour les personnes concernées.

Les informaticiens étant aussi cités dans la procédure, FO demande si les agents de PSI vont devoir passer leur temps à attendre des consignes écrites pour leur travail quotidien. Une procédure adéquate devra être mise en place.

POINT 5 : transfert des activités de la direction Muret vers Toulouse.

M CREBASSA fait un point de la situation à ce jour. Les entretiens avec Mme la conseillère mobilité carrière ont eu lieu. Les agents ont eu connaissance des diverses mesures indemnitaires issues du protocole. Leurs remarques et attentes ont été entendues.

L'administration a présenté 3 notes de service détaillant les échéances et procédures liées à la restructuration du site. Ces notes précisent les dates de transfert des fonctions pour PSI (01/07/2014) et OP (01/01/2015), qui ne sont pas les dates de mutation physique des agents qui bénéficieront d'une phase transitoire de transfert d'une durée de 3 ans. FO regrette que ces projets de notes n'aient été présentés et expliqués aux agents. Cependant, nous notons l'effort dans le nombre de solutions proposées. 5 mesures sont présentées par M LE BRETON :



- **1/ La prime de redéploiement des compétences (PRC) :** cette prime, versée en une seule fois, sera fonction de la distance quotidienne supplémentaire aller-retour que devra supporter l'agent et du fait qu'il change ou non de résidence (cette prime s'applique aux opérations de restructuration postérieures au 23/10/2013, dont celle de Muret).
- **2/ La mise en place par l'ENAC de 2 véhicules de service avec des départs et des retours décalés entre Muret et Toulouse** (départs 7h15 et 8h15 le matin ; retours 16h30, 17h30 le soir) jusqu'au déménagement effectif des services maintenus à Muret dans les nouveaux locaux, ou au plus tard au 31 décembre 2017 (période de transition). Pendant cette période les utilisateurs pourront bénéficier des horaires variables en enregistrant leur temps de départ et de retour à Muret. Les mesures 2 et 3 ne sont pas cumulables. Les mesures 2 et 4 sont cumulables.
- **3/ L'adaptation des horaires** (à l'exception des agents ayant déménagé) : Il est proposé que pendant la période de transition le temps de travail des agents transférés sur Toulouse, et qui ne sont pas utilisateurs des véhicules de service, soit réduit d'une heure par jour, soit 7h 06 au lieu de 8h 06 pour un cycle 4. Les agents bénéficiant de ce régime pourront continuer à bénéficier des horaires variables sur Toulouse sans possibilité de récupération de crédits d'heures. Elle ne s'appliquera qu'aux agents ayant bénéficié de la PRC (sans déménagement), c'est-à-dire ceux dont le temps de trajet aura été sensiblement augmenté. Les mesures 3 et 4 ne sont pas cumulables.
- **4/ Temps partagé :** il est proposé que pendant la période de transition définie plus haut les agents transférés à Toulouse puissent travailler 2 jours par semaine sur le site ENAC de Muret (jours non reportables d'une semaine sur l'autre). Cette disposition est valable pour un temps de travail égal ou supérieur à 80 %. Pour les temps de travail inférieurs, l'agent pourra travailler 1 jour par semaine sur le site ENAC de Muret. La répartition sera définie avec le chef de service.
- **5/ Situation des PN hors centre :** il est proposé que pendant la période de transition définie plus haut les PN hors centre qui bénéficient aujourd'hui du remboursement sur forfait du trajet Muret/Blagnac et qui seront affectés à Toulouse, bénéficient du remboursement sur le trajet Muret-Blagnac. Il sera remplacé par un forfait Ranguel/Blagnac à la fin de cette période. Ce forfait disparaît au 1^{er} janvier 2015 pour les PN hors centre qui choisiront de garder leur résidence administrative à Muret.

POINT 6 : visite du site de Castelnaudary le 13/05/2014.

FO souligne la qualité du compte-rendu présenté. Nous attendons de voir les solutions proposées pour améliorer la qualité de l'air dans le hangar avions du centre (postes mobiles et ventilation générale).

POINT 7 : formations HSE.

Un état des formations dispensées est présenté. FO rappelle la nécessité d'une journée "sensibilisation au risque routier" dans les centres ENAC afin de prévenir des accidents de trajet. La routine du trajet professionnel est un risque à rappeler régulièrement. De même, la suppression des camions citerne ne doit pas occulter le risque carburant pour les PN et les TCM au cours des avitaillements.

POINT 8 : bilan médecine de prévention 2013.

FO regrette l'absence de données pour certains centres, ainsi que l'hétérogénéité de ces données, notamment sur les centres de formation dont l'activité est similaire. De fait il est difficile d'avoir une vue objective de la situation globale de l'école. A la présentation de l'enquête sur les RPS de 2012, l'absence de retour de 5 centres sur 9 et le faible pourcentage de réponses limite, là aussi l'exploitation. FO note la forte implication des personnels médicaux dans le dialogue médicosocial au sein de l'ENAC.

POINT 9 : plan d'actions « développement durable » à l'ENAC.



Un plan d'actions est proposé pour diminuer l'impact environnemental de l'ENAC. FO adhère à la démarche mais appuie sur l'incohérence entre les consignes de la tutelle et l'absence de moyens nécessaires à cette action. Comment investir dans des avions économes et moins bruyants (et répondant à l'objectif pédagogique) avec des budgets en baisse constante ? Les OS demandent, notamment pour l'agglomération toulousaine, que le plan de déplacement en entreprise de l'école soit mieux défini (transport propre, covoiturage, bus) et connu des personnels.

POINT 10 : nouveau registre spécial d'alerte de santé publique et d'environnement.

Ce nouveau registre obligatoire sera mis en place sur tous les sites. Il sera intégré au document HSE accessible sur le portail ESCALE de l'ENAC.

Questions FO :

Point n°1 : TOULOUSE

Nous avons appris qu'un système de vidéo surveillance était en place au niveau de la régie de l'amphi Bellonte. Le directeur a demandé que ce système soit enlevé.

Point n°2 : TOULOUSE

Le réseau informatique de l'ENAC est vétuste. Des plantages réguliers et très gênants ont lieu, et ce même pendant les examens.

Il serait indispensable de le rénover en mettant en œuvre beaucoup plus de moyens que ceux mis en œuvre aujourd'hui.

Il est paradoxal que le réseau informatique ne se voie attribuer que peu de moyens alors qu'il est un outil indispensable à la qualité de l'enseignement et au bon fonctionnement quotidien de l'école : une reconsidération de la priorité des travaux serait sans doute nécessaire. Le directeur en reconnaît l'importance. Un plan de sécurisation de la sauvegarde des données est prévu.

La délégation :

Jean-Christophe MAZIN, William RASAMBO, Luc TOURNIER, Martin ROLLAND

